



En collaboration avec



Commune de Gouvry



N'hésitez pas à scanner les QR codes tout au long de ce document pour de plus amples informations.

Droit d'auteur – Province de Luxembourg – Novembre 2024

Tous droits réservés. Ce document est protégé par le droit d'auteur. Il ne peut être reproduit, distribué, ou transmis, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, électronique, mécanique, photocopié, enregistré, ou autrement, sans l'autorisation écrite préalable de la Province de Luxembourg. Toute utilisation non autorisée de ce document peut constituer une violation des droits d'auteur et entraîner des poursuites.

Editeur responsable : Pierre-Henry GOFFINET, Directeur général provincial Place Léopold 1 - 6700 Arlon.

1. Edito	p. 4
2. Pourquoi un plan climat ?	p. 6
3. Coordination	p. 10
4. Ma commune	p. 12
5. Bilan CO ₂	p. 16
6. Potentiel énergie renouvelable	p. 20
7. Vers la neutralité carbone	p. 24
8. Vulnérabilité du territoire	p. 26
9. Précarité énergétique	p. 30
10. Les réussites sur ma commune ..	p. 34
11. Actions	p. 38
12. Résumé	p.112

1.

Edito

Véronique Léonard

Bourgmestre

Chères citoyennes, chers citoyens,

C'est avec une satisfaction et fierté que je vous présente aujourd'hui le nouveau Plan d'Action en faveur de l'Énergie Durable et du Climat de notre commune de Gouvy.

Ce plan est le résultat d'un travail collectif, qui a mobilisé les services communaux, les experts, les citoyens et les acteurs locaux. Il marque une étape cruciale dans notre engagement à construire un avenir plus durable et résilient pour Gouvy. Notre commune est fière d'être signataire de la Convention des Maires depuis le 27 avril 2017. Cette adhésion témoigne de notre volonté de nous inscrire pleinement dans le mouvement européen qui rassemble les collectivités locales autour d'objectifs climatiques ambitieux. Face à l'urgence climatique, il est de notre devoir d'agir.

Ce plan s'articule autour de trois piliers essentiels : l'atténuation de nos émissions de gaz à effet de serre, l'adaptation de notre territoire aux impacts du changement climatique et la lutte contre la précarité énergétique. Nos objectifs sont clairs : réduire nos émissions de gaz à effet de serre de 55% d'ici 2030 et atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. Ils sont ambitieux mais nécessaires pour préserver notre environnement, protéger notre population et assurer un avenir viable pour les générations futures.

Je tiens à remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui ont contribué à son élaboration. La coordination multi-niveau est essentielle pour la réussite de ce plan, avec le soutien de la Région Wallonne à travers le programme POLLEC, la Province de Luxembourg, le Comité de Pilotage, composé de citoyens engagés et l'agent du service communal chargé de suivi de cette matière. Gouvy est une commune dynamique, riche de son patrimoine naturel et de son tissu économique. Nous avons la chance de disposer d'atouts importants pour faire face au changement climatique, notamment nos vastes forêts, qui constituent de véritables puits de carbone. Ce plan d'action propose une vision globale et intégrée, qui prend en compte les spécificités de notre territoire et les défis auxquels nous sommes confrontés. Il détaille une série d'actions concrètes et ambitieuses dans tous les secteurs : bâtiments, mobilité, énergie, agriculture, etc.

Je suis convaincue que la réussite de ce plan repose sur l'engagement et la mobilisation de tous. Chaque geste compte, chaque initiative est précieuse. J'invite tous les citoyens, les entreprises, les associations et les acteurs locaux à s'approprier ce plan, à le soutenir et à y contribuer activement. Ensemble, faisons de Gouvy une commune exemplaire en matière de transition énergétique et de lutte contre le changement climatique. Unissons nos forces pour construire un avenir meilleur, un avenir où il fait bon vivre, dans le respect de notre environnement et des générations futures.

2.

Pourquoi
un plan
climat ?

Horizon 2030

Atteindre et dépasser les objectifs européens

La commune de Gouvy est signataire de la Convention des Maires depuis le 27 avril 2017. Il s'agit du principal mouvement européen associant les autorités locales et régionales dans un engagement volontaire pour, à l'horizon 2030, **réduire les émissions de gaz à effet de serre de 55%, améliorer la résilience des territoires aux changements climatiques, et lutter contre la précarité énergétique**. La Wallonie y est engagée depuis 2012 au travers du programme POLLEC (Politique Locale Energie Climat). Ce programme, dans lequel plus de 200

communes wallonnes sont engagées avec le soutien du Gouvernement wallon, offre un soutien financier et méthodologique pour l'élaboration et la concrétisation de plans énergie climat tels que celui-ci¹.

Ce plan, dont le contenu doit être considéré comme une proposition non-figée, amenée à évoluer au fil du temps, se base sur 3 piliers d'engagement² :



Atténuation (réduction des émissions de 55%) : réduire les causes du changement climatique afin de limiter la hausse des températures à maximum 1,5°C et ainsi limiter les conséquences les plus dramatiques, en Belgique et ailleurs.



Adaptation aux changements climatiques : protéger la population et le territoire, améliorer la résilience des secteurs vulnérables face aux impacts déjà visibles des dérèglements climatiques et ceux à venir.



Précarité énergétique : veiller à n'oublier personne pour cette transition énergétique en favorisant une énergie propre et abordable pour tous.

¹ <https://lampspw.wallonie.be/dgo4/conventiondesmaires/>

² Plan air climat énergie 2030 de la Région Wallonne p7

Horizon 2050

Atteindre la neutralité carbone

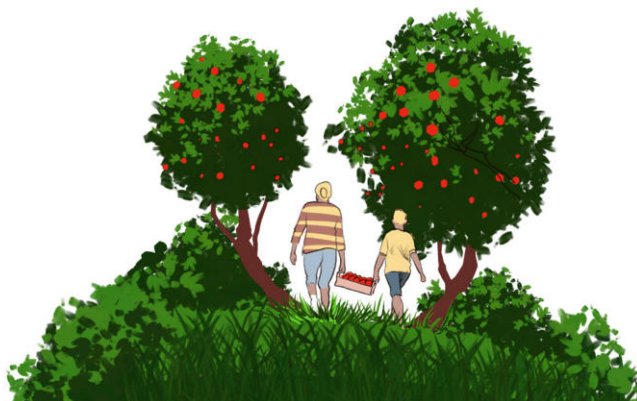
Le Parlement européen définit la neutralité carbone comme un équilibre entre les émissions de carbone et l'absorption du carbone de l'atmosphère par les puits de carbone. Pour atteindre des émissions nettes nulles, toutes les émissions de gaz à effet de serre dans le monde devront être compensées par la séquestration du carbone. Un puits de carbone est tout système qui absorbe plus de carbone qu'il n'en émet. Les principaux puits de carbone sont le sol, les forêts et les océans³.

En s'engageant dans la Convention des Maires, la commune porte la vision suivante :

«Nous, maires de toute l'Europe, nous engageons à **renforcer nos ambitions climatiques et à agir** dans un effort commun et au rythme imposé par l'évolution scientifique pour maintenir l'augmentation de la température globale en dessous de 1,5 °C,

objectif le plus ambitieux de l'Accord de Paris.

Notre vision consiste à agir pour que, d'ici 2050, nous vivions tous dans des villes décarbonées et résilientes d'un point de vue climatique, avec un accès à une énergie abordable, sûre et durable. Dans le cadre de l'initiative de la Convention des Maires - Europe, nous continuerons à (1) réduire les émissions de gaz à effet de serre sur notre territoire, (2) accroître la résilience, nous préparer aux effets néfastes du changement climatique et (3) lutter contre la pauvreté énergétique, action clé pour assurer une transition juste⁴.»



³ <https://www.europarl.europa.eu/topics/fr/article/20190926ST062270/qu-est-ce-que-la-neutralite-carbone-et-comment-l-atteindre-d-ici-2050>

⁴ extrait du Document officiel d'engagement

La commune est bien consciente qu'atteindre la neutralité carbone est **un objectif ambitieux**, mais en engageant la population locale et les différents organismes, nous pouvons créer une collaboration efficace pour y parvenir. En mobilisant citoyens, entreprises et institutions locales, la responsabilité et l'engagement de chacun seront renforcés. **Cet effort collectif sera un exemple pour d'autres territoires** qui à leur tour en motiveront d'autres pour, au final, avoir une incidence positive et limiter le réchauffement climatique.

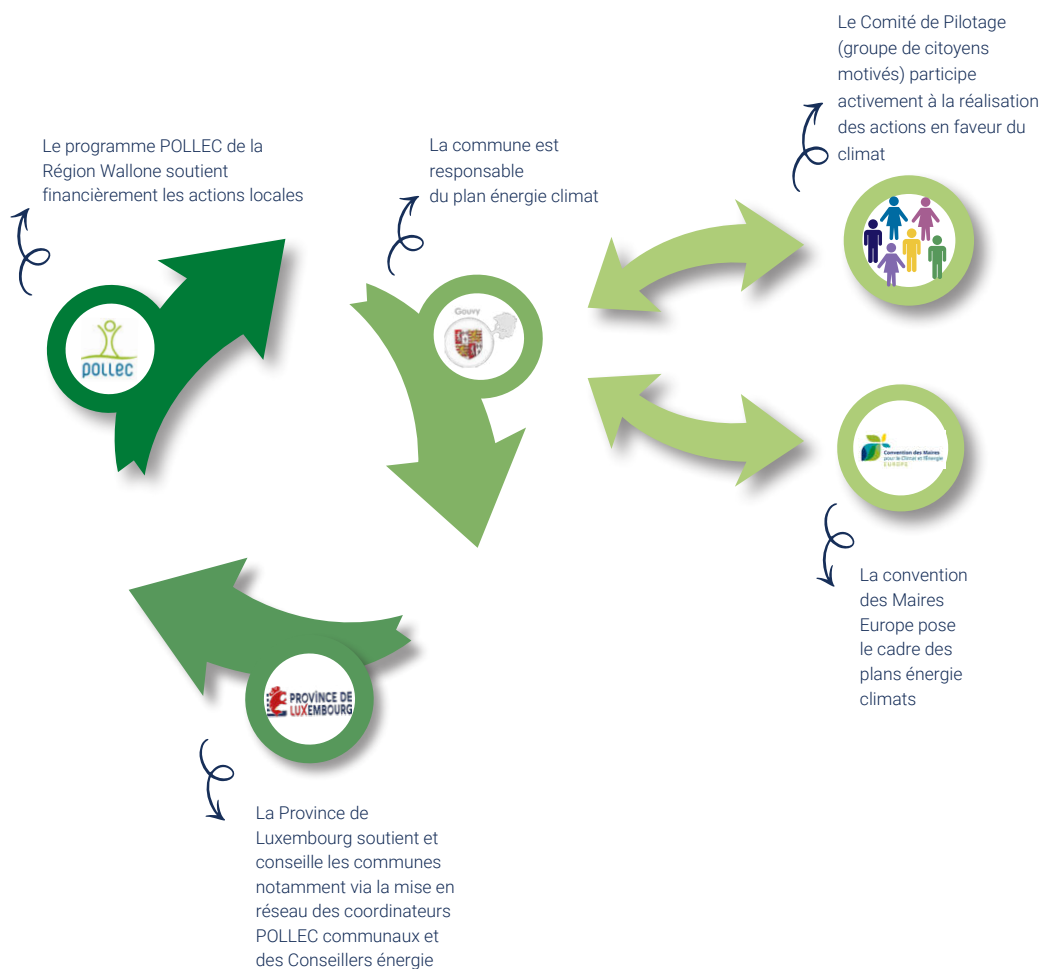


3.

Coordi-
nation

La coordination multi-niveaux

Ce plan énergie climat est l'exemple parfait de la coordination multi-niveaux. En effet, il dépend de nombreux acteurs de différents niveaux dans un objectif commun de développement d'actions locales en matière d'énergie et de climat.



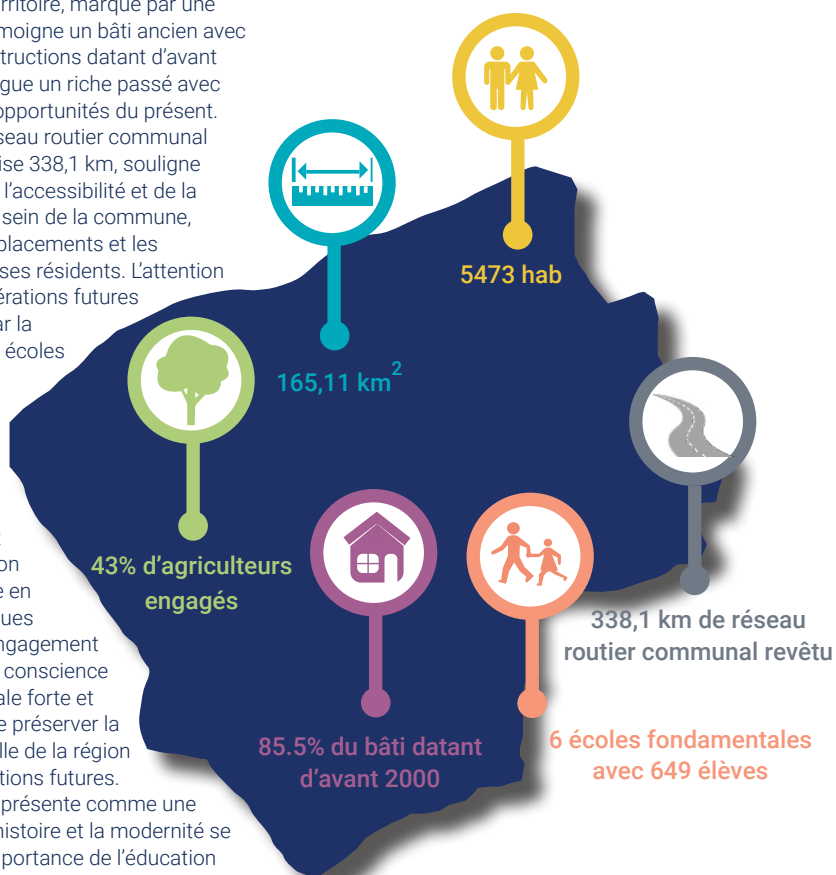
4.

Ma

commune

Gouvy, une commune qui bouge !

Niché au cœur de la Wallonie, le territoire de la commune de Gouvy s'étend sur une superficie généreuse de 165,11 km², offrant un cadre de vie paisible à ses 5473 habitants. Ce territoire, marqué par une histoire dont témoigne un bâti ancien avec 85,5% des constructions datant d'avant l'an 2000, conjugue un riche passé avec les défis et les opportunités du présent. L'étendue du réseau routier communal revêtu, qui totalise 338,1 km, souligne l'importance de l'accessibilité et de la connectivité au sein de la commune, facilitant les déplacements et les échanges pour ses résidents. L'attention portée aux générations futures se manifeste par la présence de six écoles fondamentales accueillant 649 élèves. Par ailleurs, Gouvy se distingue par un engagement significatif de son secteur agricole en faveur de pratiques durables. Cet engagement témoigne d'une conscience environnementale forte et d'une volonté de préserver la richesse naturelle de la région pour les générations futures. Ainsi, Gouvy se présente comme une commune où l'histoire et la modernité se côtoient, où l'importance de l'éducation et de l'accessibilité se conjugue avec un profond respect de l'environnement. C'est un lieu où la communauté s'investit pour un avenir durable, ancré dans son patrimoine et tourné vers l'innovation.





La commune de Gouvy se présente comme un havre de verdure au cœur de la province de Luxembourg. L'étendue des forêts denses et des prairies ondoyantes, clairement visible sur cette image, façonne un paysage où la nature règne en maître, insufflant une atmosphère de sérénité et un charme rural indéniable. Le tourisme qui s'épanouit à Gouvy tire sa substance de cet environnement exceptionnel, privilégiant une approche axée sur la découverte et l'appréciation des richesses naturelles. Les nombreux sentiers balisés qui serpentent à travers la commune sont une invitation à explorer ses reliefs doux et la diversité de sa vie sauvage et végétale. Ce cadre naturel préservé offre des opportunités uniques pour des activités de plein air et la mise en place de projets visant à valoriser et protéger la biodiversité locale. En définitive, Gouvy se révèle être une destination où la nature exubérante est une promesse d'évasion, de randonnées ressourçantes et d'une immersion dans un patrimoine naturel authentique.



Face au changement climatique, le territoire de Gouvy a des atouts non-négligeables. Premièrement, les nombreuses forêts permettent de stocker une grande quantité de CO₂. Ensuite, de par sa diversité naturelle, le territoire possède une meilleure résilience face aux inondations.



Pour plus d'informations,
rendez-vous sur le site officiel
de la Commune



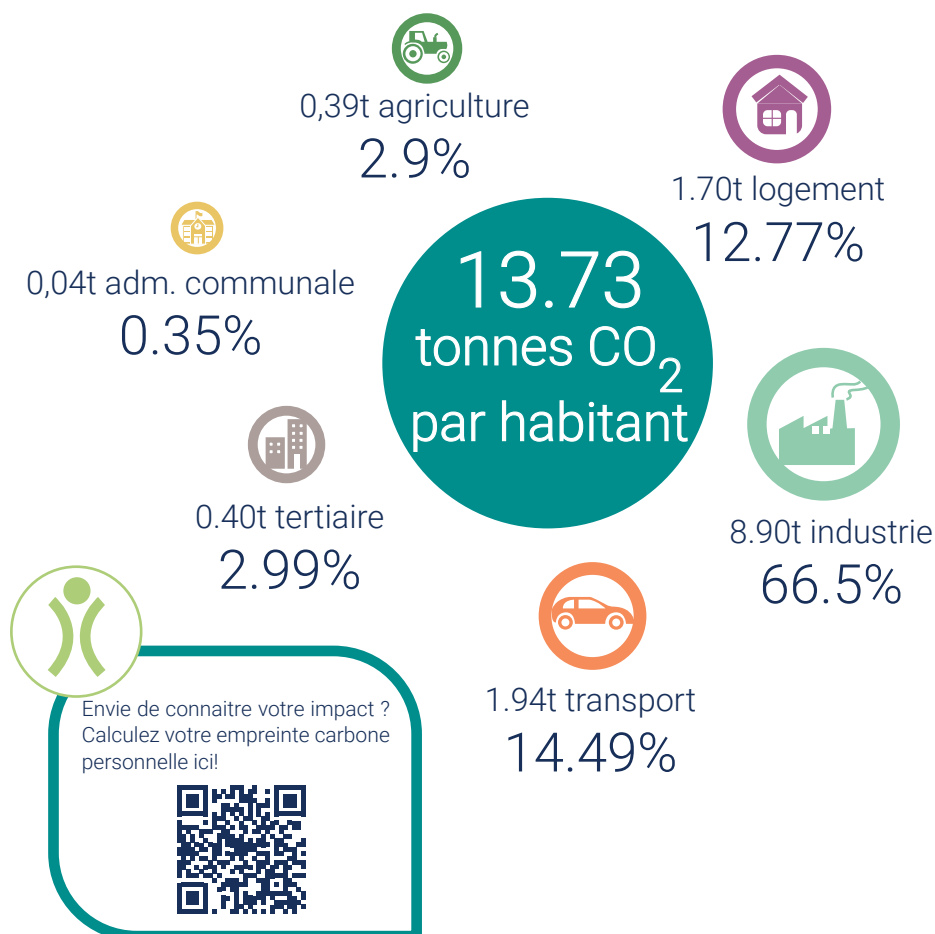
5.

Bilan CO₂

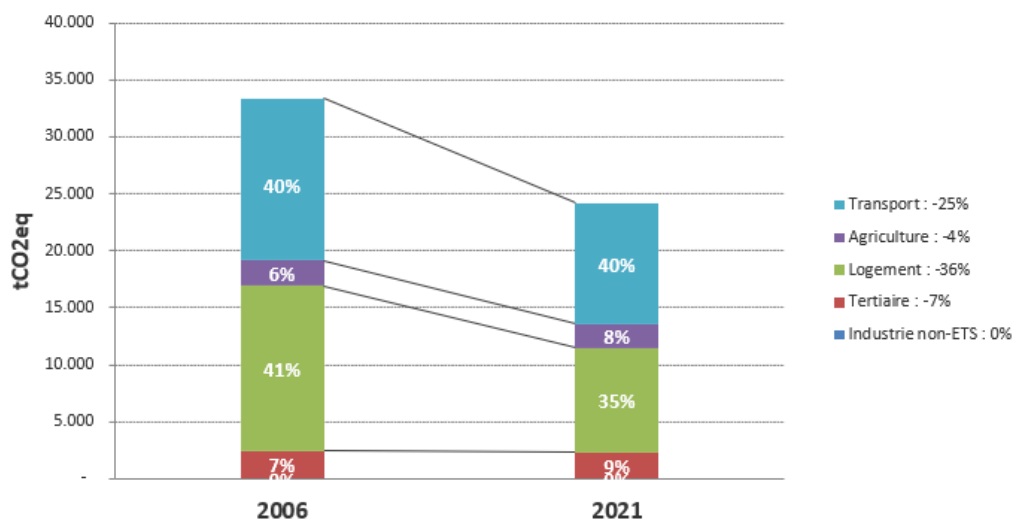
Analyse des émissions

Le Bilan CO₂ répertorie les émissions de CO₂ du territoire pour l'année 2021, derniers chiffres disponibles et représentatifs fournis par la Région Wallonne. Attention, celui-ci ne comprend que le CO₂ émis sur le territoire communal et non celui dû à l'importation alors qu'on estime que, mondialement, jusqu'à ¼ des émissions sont dues aux produits et biens importés.

Ci-dessous, vous trouverez le bilan en CO₂ de la commune, réparti en fonction des différents secteurs : Logement, Transport, Tertiaire, Industrie, Agriculture et Administration communale. Chaque secteur est représenté par un cercle dont la taille varie en fonction de son pourcentage d'émission de CO₂ par rapport au total, exprimé en tonnes de CO₂ par habitant.



Evolution des émissions de 2006 à 2021 par secteur : -26%



Le graphique ci-dessus montre, sur la base de l'année de référence 2006, la consommation globale par secteur. La première colonne présente les données de 2006, tandis que la colonne suivante montre la consommation globale pour les mêmes secteurs en 2021.

Les émissions communales ont diminué au cours de la période 2006-2021. Cependant, le secteur du transport représente 40 % des émissions de CO₂ de la commune, suivi de près par celui du logement. Globalement, bien qu'une baisse soit observable dans certains secteurs, celle-ci reste très faible. Le plus gros travail devra se concentrer sur les secteurs du transport et du logement pour obtenir des réductions significatives des émissions de CO₂.



Une tonne de CO₂ c'est :

- 1 vol aller-retour Bruxelles- New-York⁶
- 5800 km en voiture diesel⁶ ;
- 380 l de mazout de chauffage consommés⁶;
- La consommation moyenne d'électricité d'un ménage wallon de 4-5 personnes en 1 an⁶ ;
- 138 repas avec du boeuf, ou 1961 repas végétariens⁶.

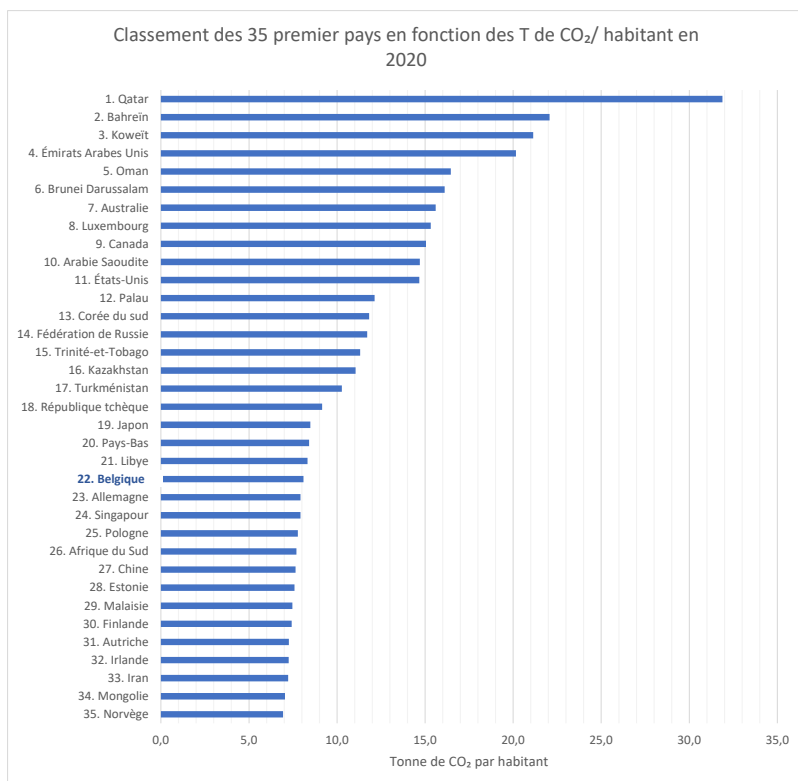
⁶ <https://www.ecoconso.be/fr/Qu-est-ce-qu'une-tonne-de-CO2>

Les émissions de CO₂ dans le monde

En 2020, la Belgique se classait au 22^e rang parmi les pays émettant le plus de CO₂ par habitant, avec 8,1 tonnes de CO₂ par personne, pour une moyenne européenne de 6.4t par personne. Ce chiffre illustre l'impact important des activités économiques et du mode de vie en Belgique sur les émissions de gaz à effet de serre.

Le classement des plus grands émetteurs de CO₂ par habitant montre clairement que les pays dont l'économie repose sur les combustibles fossiles, comme le pétrole et

le charbon, dominent les premières places. En outre, plusieurs pays européens tels que le Luxembourg, l'Allemagne, les Pays-Bas, et la Belgique apparaissent également dans cette liste : bien que moins dépendants des combustibles fossiles pour leur énergie, ces pays affichent des émissions élevées en raison de leur PIB important, de leur forte consommation, et de leur industrialisation avancée.



6.

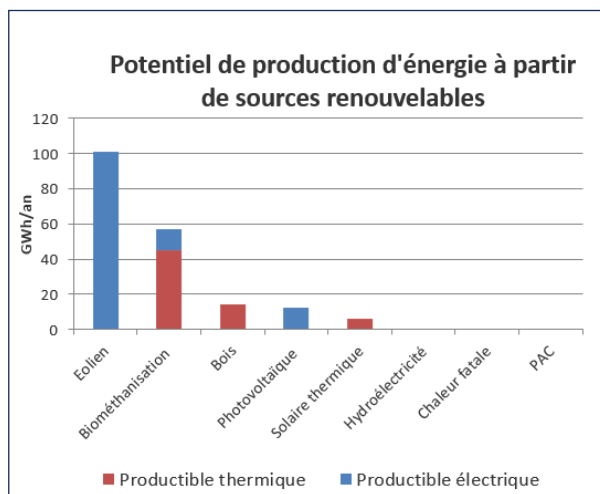
Potentiel
énergie
renouve-
lable

Estimation du potentiel technique

Le territoire communal a le potentiel pour une production d'énergie renouvelable ! Pour atteindre les objectifs européens de neutralité carbone, il faudra éviter de consommer des énergies fossiles et donc développer au maximum les énergies renouvelables afin qu'elles puissent subvenir à elles seules aux besoins en énergie du territoire. C'est pourquoi l'estimation de ce potentiel est très importante !

En matière d'énergies renouvelables, l'estimation d'un potentiel technique consiste

à poser des questions importantes en termes d'aménagement du territoire et d'utilisation de la biomasse. Quelle part de superficie territoriale est-on prêt à allouer à la production d'énergie à partir de sources renouvelables (éolien, photovoltaïque, production de biomasse) ? Quelle part des co-produits (agricoles, effluents d'élevage, déchets, etc.) peut être allouée à la production d'énergie ?



Ces potentiels ont été définis au niveau de la commune, pour chaque source d'énergie renouvelable. Ils représentent le maximum théorique « raisonnablement exploitable » selon les hypothèses choisies par l'administration. A noter que les pompes à chaleur ne sont pas reprises car, par convention, elles sont comptabilisées dans les mesures d'efficacité énergétique, non de production d'énergie renouvelable en tant que tel.



Pour en savoir plus



Eolien 18%

du potentiel disponible déjà exploité



Bien que l'éolien représente la 1ère énergie renouvelable potentiellement disponible sur le territoire communal, elle n'est exploitée qu'à 18% du potentiel possible. Bien que l'acceptation citoyenne soit compliquée, la question d'implanter des éoliennes pourrait être pertinente pour devenir moins dépendant des énergies non-renouvelables.

Biométhanisation 0%

du potentiel disponible déjà exploité



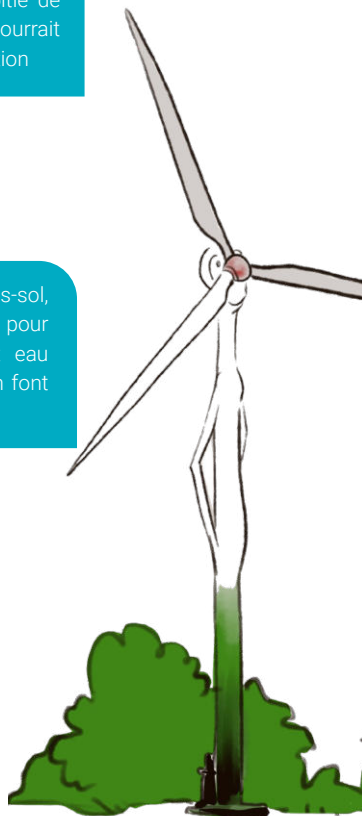
La biométhanisation est la production de biogaz riche en méthane, semblable au gaz naturel. Elle représente 30% de l'énergie renouvelable disponible sur le territoire, mais sa part actuellement exploitée n'atteint même pas les 1%. Avec presque la moitié de son territoire en terres agricoles, la commune de Gouvy pourrait exploiter une partie des effluents d'élevage en biométhanisation

Géothermie 0%

du potentiel disponible déjà exploité



Source de chaleur naturelle et renouvelable issue du sous-sol, la géothermie représente une solution locale et continue pour satisfaire nos besoins en chauffage, refroidissement et eau chaude. Son faible impact visuel et sa large disponibilité en font une énergie à exploiter davantage.





Hydroélectricité 0%

du potentiel disponible déjà exploité

Les contraintes spécifiques à la commune indiquent une production hydroélectrique qui demeurera faible. Néanmoins, le parc d'anciens moulins présents sur le territoire communal offre des opportunités pour des projets de conversion en microcentrales hydroélectriques.



Solaire thermique 4%

du potentiel disponible déjà exploité

Pour les toitures des particuliers et du secteur tertiaire, l'hypothèse principale est l'installation de panneaux photovoltaïques. En revanche, la technologie solaire thermique reste une solution pertinente pour les bâtiments collectifs à forte consommation d'eau chaude sanitaire.



Photovoltaïque 50%

du potentiel disponible déjà exploité

Fort de son potentiel significatif, dont environ la moitié est déjà exploitée, le photovoltaïque semble promis à une croissance continue sur la commune. Les nouvelles habitudes de consommation devraient amplifier ce développement dans les années à venir.



Bois 7%

du potentiel

Déjà bien exploitée, la biomasse forestière représente 7% du potentiel d'énergie renouvelable communal. Une exploitation respectueuse des forêts permet de concilier l'utilisation de cette ressource avec la préservation de leur avenir.



7.

Vers la
neutralité
carbone

■ Parce que c'est possible !

La diminution des émissions de gaz à effet de serre sur notre territoire implique **une réduction de notre consommation d'énergie à travers l'amélioration de l'efficacité énergétique, ainsi que la transformation de nos modes de vie vers une consommation plus rationnelle**. Cela passe également par la sortie de notre dépendance aux énergies fossiles, à remplacer par un recours massif aux énergies renouvelables.

La transition vers une société décarbonée repose sur le développement d'alternatives durables aux pratiques actuelles dans de nombreux domaines, notamment en termes d'infrastructure pour la mobilité active, de rénovation profonde et généralisée des bâtiments ...



Pour atteindre les objectifs énergétiques sans modifier nos habitudes, la commune devrait exploiter une grande partie de son potentiel en énergies renouvelables (plus de 40%), ce qui impliquerait une utilisation intensive des terres et une altération du paysage.



Des comportements et des modes de consommation plus sobres, combinés à une meilleure efficacité énergétique, rendraient possible l'atteinte des objectifs énergétiques de la commune en valorisant seulement 20% environ du potentiel d'énergie renouvelable local.

8.

Vulnérabili-
tés du
territoire

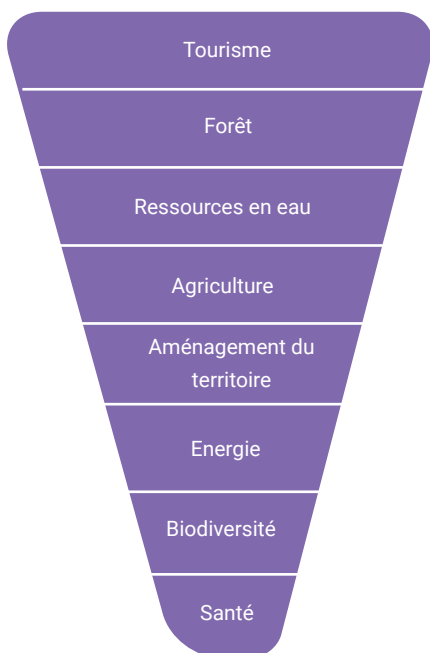
Introduction

Les effets du changement climatique se font déjà sentir. Fortes pluies, sécheresses et vagues de chaleur deviennent de plus en plus fréquentes.

Basée sur un outil développé par la Wallonie, la commune de Gouvry a pu réaliser une étude des vulnérabilités de son territoire au changement climatique, et définir les principaux leviers pour s'adapter. L'étude cible 8 secteurs, ces derniers sont présentés du plus vulnérable au moins vulnérable.

Le tourisme est le secteur le plus impacté par les changements climatiques suivi du secteur forestier. Plus précisément, l'étude relève l'aspect de la hausse d'attractivité des activités récréatives forestières en lien avec les fortes chaleurs et un impact certain sur la qualité de nos forêts, qui sont aussi menacées par les changements climatiques.

Face à ces enjeux, des leviers d'adaptation existent. Ce chapitre commencera par décrire l'aléa climatique majeur, pour ensuite se focaliser sur les capacités d'adaptation de la commune.



Pour plus d'informations sur l'étude de vulnérabilité, consultez l'outil «Adapte ta commune» sur ce site :



Aléa climatique majeur

Le principal aléa climatique majeur pour la commune de Gouvy, comme pour une grande partie de la Wallonie, est lié aux inondations.

Plusieurs éléments indiquent cette vulnérabilité : Zones riveraines à risque : Des documents d'urbanisme de la commune de Gouvy soulignent que les parcelles situées le long des cours d'eau présentent un risque faible à moyen d'aléa d'inondations. Augmentation des précipitations hivernales : Les projections climatiques pour la Belgique indiquent une forte augmentation du volume des précipitations en hiver, ce qui accroît les

risques d'inondations. Événements récents en Wallonie : Les inondations catastrophiques de juillet 2021 en Wallonie ont démontré la réalité et la gravité de ce risque dans la région. Topographie et hydrologie : La situation géographique de Gouvy, avec ses cours d'eau, la rend potentiellement sensible aux crues en cas de fortes pluies. Bien que d'autres aléas climatiques tels que les vagues de chaleur et les sécheresses soient également des préoccupations en Wallonie, le risque d'inondation apparaît comme l'aléa majeur le plus directement mentionné et historiquement significatif pour la commune de Gouvy.



■ Capacité d'adaptation

En termes de capacités d'adaptation de la commune de Gouvy face au changement climatique, on peut identifier des facteurs à la fois favorisant et entravant.

Un facteur favorisant pour notre commune est la gestion forestière durable avec des projets de reboisement ou de régénération. La reconnaissance des zones riveraines comme étant particulièrement vulnérables aux inondations démontre une compréhension des risques spécifiques au territoire. Cela permet de cibler les efforts d'adaptation de manière plus efficace.

Un facteur entravant la capacité d'adaptation de la Commune de Gouvy est sa capacité budgétaire. Comme de nombreuses petites communes, Gouvy pourrait être confrontée à des contraintes budgétaires limitant sa capacité à investir massivement dans des infrastructures résilientes ou à mettre en œuvre des politiques d'adaptation ambitieuses.



9.

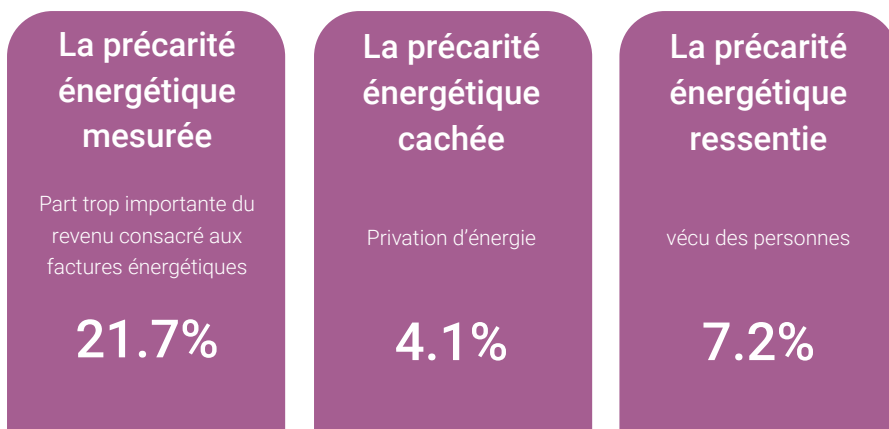
Précarité énergétique

La précarité énergétique, qu'est-ce que c'est ?

Durant l'année 2022, l'envol des prix de l'énergie a fait de cette thématique un sujet d'actualité très médiatisé. Les pouvoirs publics avaient alors dû intervenir pour protéger une part importante de la population. La précarité énergétique, sujet très peu connu a donc été rendu visible, ainsi que l'ampleur de cette dernière en Wallonie. Mais finalement, comment la définir ?

«La précarité énergétique fait référence à une situation dans laquelle une personne ou un ménage rencontre des difficultés particulières dans son logement à satisfaire ses besoins élémentaires en énergie.» (Huybrechts et al., 2011)

La précarité énergétique peut-être mesurée via 3 familles d'indicateurs, les chiffres concernent la part de ménages wallons touchés en 2022 :

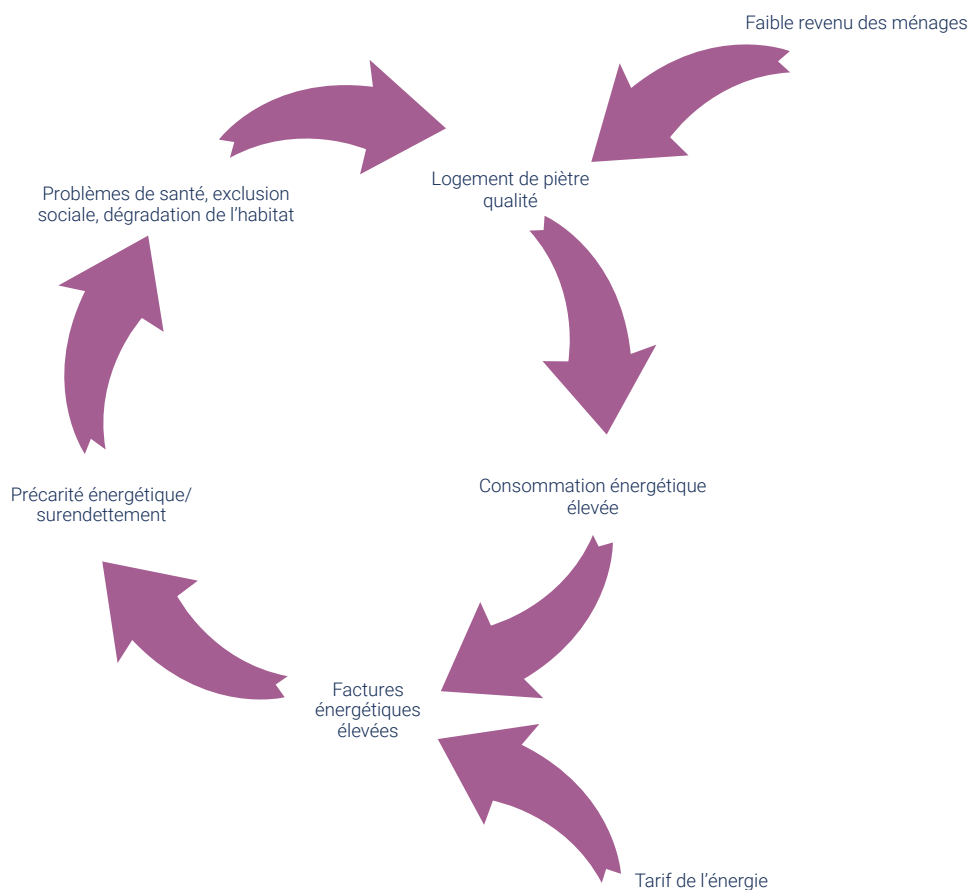


Différentes formes de précarité énergétiques peuvent toucher un même ménage, c'est pourquoi le total de la précarité énergétique en Wallonie ne correspond pas à la somme de ces chiffres. Il atteint tout de même 29,2% ! En Wallonie, presque 1 personne sur 3 est touchée par une forme de précarité énergétique !

En agrégeant à l'échelle de la Belgique, les types de ménages les plus touchés sont les personnes isolées (37,9%) et les familles monoparentales (37,4%). Concernant les individus, ce sont les seniors (plus de 65 ans) qui sont les plus touchés, ainsi que les personnes avec un souci de santé.

Les causes de la précarité énergétique

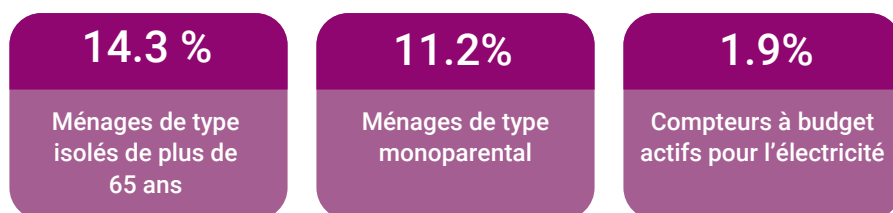
La cause la plus évidente est le faible revenu du ménage, ce qui explique pourquoi les personnes isolées et familles monoparentales (ne disposant au mieux que d'un seul salaire) sont les plus touchées. Ensuite, la hausse du coût de l'énergie est une seconde cause. En 2022, c'est cette dernière qui a fait basculer la classe moyenne dans la précarité.



Ce schéma représente le cercle vicieux qui enferme dans la précarité énergétique, avec les 2 causes présentées ci-dessus. Le faible revenu impacte le choix du logement. La crise du logement complique l'accès à celui-ci, surtout pour les faibles revenus. Lorsqu'un logement avec le nombre de chambres nécessaires est disponible, le locataire s'en contente sans chercher un PEB de qualité.

C'est alors que les problèmes commencent car moins l'habitation est performante thermiquement, plus la consommation d'énergie sera élevée. Alors, lorsque les prix s'envolent, ce sont les occupants des logements de mauvaise qualité qui plongent dans la précarité énergétique et se voient incapables de payer leurs factures d'énergie. S'ils n'ont pas d'autre choix que de couper le chauffage, apparaissent des problèmes d'humidité, de moisissure et donc de santé (causés autant par le froid que par l'humidité et la moisissure). En outre, l'humidité et la moisissure vont dégrader la qualité déjà faible du logement. Les soins de santé ayant un coût également, la masse de revenu disponible pour l'énergie diminue encore. C'est donc un sombre tableau dont les pouvoirs publics ont conscience et qu'ils cherchent à éviter.

Et dans ma commune ?



Il ressort des deux premiers encadrés que notre commune compte une proportion élevée de personnes susceptibles de souffrir de précarité énergétique. Bien que le troisième cadre illustre l'endettement des ménages envers leur fournisseur d'électricité, il ne donne qu'une image partielle de la précarité énergétique. Afin que les personnes en situation de précarité énergétique sachent qu'elles peuvent bénéficier d'un soutien, nous rappelons qu'elles sont invitées à contacter le CPAS de la commune pour se renseigner sur les différentes formes d'aide envisageables, dont le tarif social.



Pour connaître les solutions existantes, n'hésitez pas à scanner le QR-code



10.

Réussites
de ma
commune

Quelques réalisations sur le territoire communal

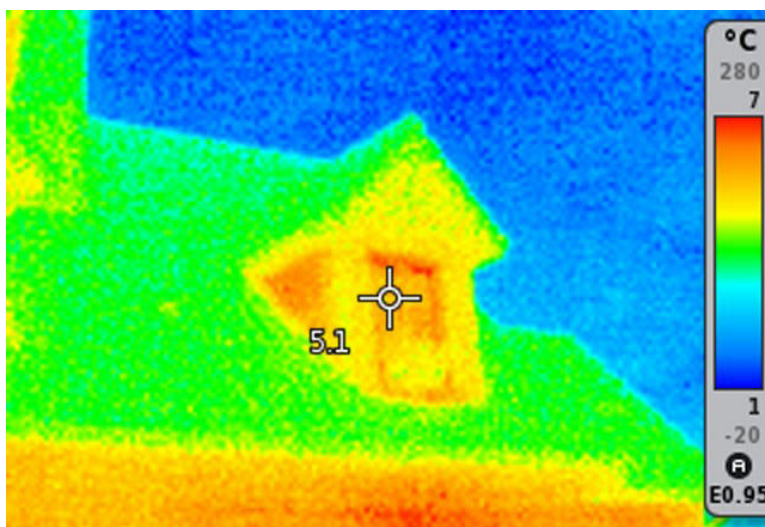
1. En 2022, la Commune de Gouvry a installé plusieurs bornes de recharges pour vélos électriques.
• Une initiative encourageant citoyens et touristes à privilégier ce mode de transport à la voiture pour les déplacements locaux.



2. Depuis 2021, plusieurs projets ont été mis en place en faveur la biodiversité: 2 zones didactiques derrière les écoles de Cherain et de Bovigny,...



3. En proposant des analyses thermographiques durant les périodes hivernales, la commune a permis à plus de 150 propriétaires, depuis 2022, de mieux comprendre les pertes de chaleur de leur habitation et de réfléchir à des solutions pour économiser l'énergie.



4. Afin de favoriser l'économie locale et les circuits courts, plusieurs actions ont été entreprises depuis 2021. Ces mesures comprennent notamment le remplacement de certaines primes par des chèques-commerces, la création d'une page Facebook intitulée 'Vie Economique Gouvvy' et la mise en place d'un cadastre économique actualisé pour une communication plus efficace avec les entreprises locales.



5. Pour soutenir l'agriculture locale, plusieurs points d'eau ont été installés dans divers villages, facilitant l'irrigation des cultures et l'abreuvement du bétail, tout en anticipant les sécheresses dues au changement climatique.



6. Afin de promouvoir l'économie d'énergie et la sensibilisation aux enjeux climatiques, plusieurs initiatives ont été menées dans les écoles de la commune. Car nos enfants sont les acteurs de la Terre de demain, ils jouent un rôle crucial dans la transition vers la neutralité carbone.

